

CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

Date d'affichage :

**PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize et le cinq du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Catherine POUJOL, Madame Danielle DECIS, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Patricia BONARDI, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents, excusés avec pouvoir :

- Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Monsieur Serge GILLI
- Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
- Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
- Monsieur Sébastien BLANQUER, qui a donné procuration à Monsieur Christophe SEVILLA
- Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI
- Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
- Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Madame Frédérique CORDESSE
- Madame Dominique MARTIN, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI
- Monsieur Alexandre LUYAT, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE

Etaient absents non excusés : Monsieur Alfred MAURO et Monsieur Christian BALLOUARD, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Lauris PAUL désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Je vous propose d'approuver le procès-verbal des débats du Conseil Municipal du 31 mai. Pas de remarques ? Qui est contre ?, qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

Eddy VALADIER : Chacun et chacune d'entre vous a pu recevoir l'ordre du jour. Il y a 21 délibérations. Nous n'avons pas reçu de questions orales. Par contre, je vais vous faire distribuer, en substitution de celle que vous avez eue, la délibération numéro 11 qui a été complétée par le résultat de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juillet. Il s'agit de la maîtrise d'œuvre pour les aménagements de la rue Saint-Pierre et de l'impasse Solimany. Quand l'ordre du jour et les commissions ont eu lieu, le maître d'œuvre n'était pas encore connu. Depuis lors, la commission s'est réunie et le maître d'œuvre a été choisi. Cela va vous être distribué.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de rajouter une délibération qui portera donc le numéro 22, il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle sur proposition de Monsieur Alex DUMAGEL, Adjoint au Maire, à l'association Gym tonic qui a créé une section de moderne jazz pour les enfants de six à seize ans. Pour démarrer cette section, Madame la Présidente nous a sollicités, il sera proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide de 400 €.

Pas d'opposition pour introduire cette 22^{ème} délibération ? Je la mets de côté, Monsieur GRAVIL vous la distribuera en cours de séance puisqu'elle arrivera en dernier.

Je vous proposerai également de modifier la délibération numéro 3, qui concerne la création de la commission communale d'accessibilité, pour laquelle nous aurons à désigner les membres issus du Conseil Municipal.

Nous avons sollicité, pour les personnalités ou les personnes compétentes, Habitat du Gard qui nous avait fait savoir dans un premier temps qu'il n'y voyait pas d'inconvénient.

Puis, à la dernière minute, ils se sont désistés de cette commission. Ce n'est pas bien grave, on se suffira des quatre autres représentants, personnes qualifiées.

Au moment du vote, Monsieur GARCIA, Adjoint au Maire, vous n'oubliez pas de nous dire qu'on rayera dans la délibération, Habitat du Gard.

Vous me permettrez, avant d'engager ce Conseil Municipal, de féliciter tout particulièrement notre Directeur d'Administration Générale, Roland VIGUE, toujours fidèle au poste parce qu'on n'a pas eu le loisir de le faire, mais il nous le précisera, il doit en être à au moins son 150^{ème} conseil municipal.

Roland VIGUE : Huit conseils par an sur 23 ans.

Eddy VALADIER : 184 Conseils Municipaux, je souhaitais qu'on puisse lui rendre hommage.

La Ville aura l'occasion de le faire plus formellement dans les moments prévus à cet effet. Mais je crois que le Conseil Municipal pouvait le faire. Merci, Roland, d'avoir préparé les Conseils Municipaux qui sont des soirées de débats et de vote.

Je crois que, tout du moins pour le mandat qui nous concerne, on a eu des documents de qualité, une organisation toujours quasiment sans faille. Ce n'est pas facile de le réussir. Après, il y a tout le travail en amont qu'on ne voit pas, il y a les comptes rendus, il faut envoyer les délibérations à la préfecture, il faut s'assurer de leur suivi. Donc, merci, Roland, pour tout ce que vous avez fait pour cette assemblée délibérante.

Je passe après bien sûr sur tout ce que vous avez fait à côté, dans le service que vous avez dirigé dans bien d'autres domaines. Il y a peut-être eu des conseils municipaux plus monotones que d'autres, mais à Saint-Gilles, vous n'avez pas dû vous ennuyer quand même durant les 23 dernières années.

Roland VIGUE : Le temps en fait est passé très vite, le nombre d'heures effectuées n'a pas été compté, il y a le côté travail puisque les choses arrivent en continu et il faut y faire face. Puis, il y a des moments où cela se passe très bien, des moments où cela se passe un peu moins bien. Dans ces cas, on corrige et on s'adapte.

Eddy VALADIER : En tous les cas, merci, Monsieur VIGUE, notamment pour les élus avec qui vous avez eu à travailler, les différentes oppositions qui ont eu aussi à travailler avec vous, bien entendu, notre population et notre ville qui vous doivent beaucoup. Bon vent dans vos nouvelles activités de retraité. Monsieur Roland VIGUE nous quittera courant Août.

Roland VIGUE : A la mi-août, avec une retraite effective à partir du 1^{er} janvier 2017.

Eddy VALADIER : Profitez bien des Pyrénées Orientales, et en particulier, de cette belle ville de Prades dont vous saluerez mon ami et Maire, Jean CASTEX que je connais très bien puisque j'étais conseiller régional avec lui.

Roland VIGUE : Lui aussi, fait avancer sa ville avec ténacité.

Eddy VALADIER : Puis, bien entendu lorsqu'on a un de nos agents territorial qui nous quitte, il faut préparer, anticiper son remplacement, ce que nous avons fait il y a déjà quelques mois, en lançant un appel à candidature. Une commission s'est réunie. J'ai rencontré moi-même deux candidates. Vous comprendrez que l'agent qui a été retenu est une dame qui est d'ailleurs au fond de cette salle, c'est Madame Eve-Anne GUEZENNEC qui remplacera notre Directeur des Affaires Juridiques et Réglementaires à compter du 1^{er} août. Elle aura l'occasion de se présenter au Conseil municipal du mois de septembre, elle nous vient du Conseil Départemental du Gard.

Elle connaît bien ce territoire, les arcanes de l'administration, notamment de notre administration départementale. Elle m'aidera à avoir un peu plus de subventions du département de par ses connaissances internes.

Bienvenue à vous, Madame, bonne prise de poste le 1^{er} août prochain.

Deux, trois informations vont être appréciées par nos concitoyens : concernant la rue Marceau, tous les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont réalisés. L'ensemble des réseaux humides, dont le pluvial ont été réalisés. Ce lundi démarreront les travaux de surface, c'est-à-dire trottoirs, chaussées, mobiliers urbains, de sorte qu'on puisse, à la rentrée ou courant septembre, inaugurer cette rue.

Parallèlement à cela et c'est inclus dans une des décisions que nous avons prises, les entreprises ont été retenues pour les travaux Grand-rue, rue Hoche, Jasse pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs et les réseaux humides, qui, sauf erreur de ma part, je crois qu'au 1^{er} août, les travaux devront commencer et je pense que courant novembre, Monsieur SEVILLA pourra organiser une deuxième inauguration.

Comme vous le savez, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons délibéré pour solliciter le fonds de soutien à l'investissement public local qu'avait lancé le Gouvernement au mois de mars dernier. J'ai reçu, pas plus tard que la semaine dernière, d'abord information de Monsieur le Préfet du Gard et puis, comme j'étais avec Monsieur le Préfet de Région sur Saint-Gilles jeudi dernier, j'ai reçu confirmation que notre dossier avait été retenu et que nous bénéficierons de 560 000 € de subventions. C'est une belle somme, qu'il convient d'intégrer au budget.

Concernant le deuxième dossier qui concernait la première phase des rues du centre-ville, on y a travaillé. J'ai encore appelé la préfecture cet après-midi. Là aussi, on pourrait avoir un trois quart de millions. Si ce n'est pas d'ici 2016, ce sera en début d'année, mais c'est bien parti. Le Préfet de région que j'ai vu jeudi m'a dit : « Je vous ai gardé une enveloppe ».

Du coup, il faudra prévoir des voiries à faire en plus, Monsieur SEVILLA, pour ne pas prendre de retard. Il y en a beaucoup. On va en parler tout à l'heure, c'est déjà parti, il faut en rajouter encore. Mais on le verra. J'ai commencé dimanche à faire un peu des plans.

Eddy VALADIER : Les travaux chemin de la Saou, c'est de la voirie rurale, l'entreprise a été retenue, les travaux s'engageront dans la fin de l'été. On va faire attention de laisser passer les vendanges pour ne pas perturber nos agriculteurs, mais une fois les vendanges finies, on refera ces 2,5 km de voiries rurales. Vous voyez, nos travaux d'aménagement avancent.

La salle Cazelle, nous avons rendez-vous avec Jean-Pierre GARCIA demain matin pour arrêter le projet, de sorte qu'on puisse avancer et engager les travaux courant d'année prochaine. Là aussi, j'ai vu Monsieur le Préfet, il m'a dit de penser à bien solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour le mois de septembre. Je le porterai et je pense que la DETR 2017 va nous être bien réservée. Ce sera peut-être plus que cela, ce n'est pas fini. Il m'a dit : « Peut-être que j'aurais de la DETR bonifiée », nous verrons.

Lundi 11 juillet, l'Agglomération délibérera pour accorder à la Ville de Saint-Gilles 400 k€ de subvention. Vous vous souvenez, j'avais fait venir Monsieur Yvan LACHAUD, son Président, le 3 avril pour qu'il puisse voir notre Abbatale.

Il a été enthousiasmé par la messe dans le cadre de l'accueil des reliques de Saint-Gilles et nous l'avons sollicité pour qu'il nous accorde une subvention. Ce sera donc 400 k€ pour notre Abbatale et la place de la République.

Donc, quand vous voyez 1 M€ de l'Etat, 400 k€ de la Région, 400 k€ de l'Agglo : 1,8 M€, 200 k€ du département : 2 M€, soit, 80 % de subvention.

Le département délibérera aussi jeudi sur quelques aides pour nos 900 ans de l'Abbatale, c'est pour Madame PEREZ. Quand j'ai rencontré Monsieur MALAVIEILLE, il n'est pas venu pour rien. La somme n'est pas énorme mais on va la prendre.

La Halle de sport, le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé il y a quinze jours. On aura notre maître d'œuvre dans l'été.

Les travaux de la cour de l'école Victor-Hugo doivent démarrer demain. On va refaire la cour qui est très abimée, les mamans n'étaient pas très contentes et Madame NOVELLI leur avait promis d'améliorer la situation.

Puis, le 21 juillet, je recevrai à nouveau le Président du Conseil Départemental du Gard, Monsieur Denis BOUAD, Du coup, je pense que pour les Halles, cela devrait tourner autour des 240 k€ de subventions en plus, puisque le département a voté son pacte territorial à la session du mois de mai. Cela commence à bien se boucler toutes ces affaires.

Tout cela est bien parti, ces projets seront mieux financés que nous pouvions le penser. Il faudra, mes collègues, que vous proposiez d'autres travaux. J'ai commencé à y réfléchir, mais si vous avez des projets, il ne faut pas hésiter.

Cela, on l'annoncera en temps et en heure, ce sera la surprise.

Vous avez reçu les décisions qui ont pu être prises par délégation au cours des dernières semaines, y en a-t-il qui ont attiré votre attention ?

Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question par rapport à la décision 2016-05-44, c'est-à-dire marché de prestation conseils en finance. Vous avez passé un marché de prestation de un an plus trois ans, tacitement reconductible pour 7 560 € TTC par an, je voulais savoir à quel niveau vous avez besoin de conseils en finance ?

Eddy VALADIER : Tout simplement, vous le savez, notamment en termes de marché de crédit, il y a des choses qui évoluent quasiment tous les mois, si ce n'est plus rapidement. Vous l'aviez vu, puisque ce n'est pas nouveau, on travaillait déjà avec eux, puisqu'on a eu un bilan et une présentation de l'état de notre dette, comme il vous avait été signalé à l'époque, il peut y avoir des opportunités, notamment de renégociation de prêt pour bénéficier de taux plus intéressants et donc, bien évidemment, on a besoin d'un spécialiste qui suit cela pour nous, à la fois qui nous conseille et qui nous prépare les consultations à faire au niveau des banques.

Puis, chaque année, on a un bilan annuel de l'état de notre dette et puis, je dirais que, à la fréquence d'une fois tous les quatre, cinq mois, on tâche de se croiser, de faire un peu le point de la situation bancaire nationale et on juge des opportunités à prendre ou à ne pas prendre. On s'entoure de spécialistes.

Christophe LEFEVRE : Très bien, merci.

Eddy VALADIER : Y a-t-il d'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui. Dans la décision 2016-05-51, vous avez fait appel à la SARL SARLIN CHABAUD dans le but de déloger une personne qui avait investi un hangar sur le quai du Canal. Je voulais savoir quelles sont les raisons ayant conduit cette personne à investir ces lieux.

Eric VALADIER : Effectivement, je reçois un coup de fil de ma Police Municipale qui me dit : « Tiens, il y a un monsieur qui s'est approprié un hangar municipal ». J'ai pris mon téléphone, j'ai appelé la gendarmerie, j'ai appelé le poste de police municipale, je m'y suis rendu et ce monsieur comptait faire de la mécanique dans un bâtiment public. Je lui ai fait comprendre que ce n'était pas possible.

Bien entendu, j'ai fait un référé au tribunal de grande instance pour ordonner son expulsion, ce qui n'a pas manqué d'être fait 48 heures plus tard. Du coup, on est descendu sur les lieux avec la gendarmerie et on l'a mis dehors parce qu'on ne peut pas occuper des bâtiments publics sans droit ni titre. On a fait respecter le droit, tout simplement.

D'autres questions ? Pas d'autres questions ? Donc, vous me donnez acte de vous avoir présenté ces décisions.

I/ Informations et décisions prises par Monsieur le Maire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des informations et des décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par l'assemblée au Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-22, par délibération N°2014-04-07 du 29 avril 2014.

VENTE DE CONCESSIONS

02/05/2016 Madame Rahmouna BENZAÏD
22 bd Alphonse Daudet
30800 Saint-Gilles
Clos des Musulmans
N° 52

03/05/2016 Monsieur et Madame ALIOUANE Kamel
5 place Amiral Lartigue
30800 Saint-Gilles
Clos des Musulmans
N° 61

12/05/2016 Monsieur Philippe FINANCE
20 Rue du Marquis de Baroncelli
30800 Saint-Gilles
Colombarium
N°17

31/05/2016 Madame Rahmouna BENSAID
22 Bd Alphonse Daudet
30800 Saint-Gilles
Clos des Musulmans
N°53

DECISIONS

N°2016-01-14

Convention de mise à disposition à NIMES METROPOLE d'un bureau situés 22, rue Porte des Maréchaux

N°2016-05-41

Suppression de la régie de recettes pour les cantines scolaires de la Villes de Saint-Gilles

N°2016-05-42

Suppression de la régie de recettes du centre de loisirs et de la garderie du matin et du soir dans les écoles de la Ville de Saint-Gilles

N°2016-05-43

Création d'une régie de recettes pour le fonctionnement des activités scolaires et périscolaires

N°2016-05-44

Marché de prestations – Conseils en finances

N°2016-05-45

Contrat d'occupation de longue durée de parcelle de terre-plein au port de plaisance, passé entre la Commune de Saint-Gilles et la SARL Chez Tony

N°2016-05-46

Conseil et assistance à Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurances de la Commune de Saint-Gilles et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Gilles

N°2016-05-48

Retranscription des débats du Conseil Municipal

N°2016-05-49

Fourniture de livres et supports multimédias pour les écoles maternelles et élémentaires

N°2016-05-50

AMO – Réalisation de centrales photovoltaïques en toiture, ombrières de parking et panneaux photovoltaïques au sol

N°2016-05-51

Désignation de la SARL SARLIN CHABAUD et associés sis 28 rue Ruffi – 30000 NIMES, conseil de la Commune de Saint-Gilles (30800), au fin de défendre celle-ci par assignation en référé présentée à Madame la Présidente du Tribunal de grande Instance de Nîmes, au fin d'ordonner la cessation immédiate et sans délai du trouble manifestement illicite, que constitue la présence

de Monsieur Farid LAAOUEJ et tous occupants les lieux un hangar, sis Quai du canal appartenant à la commune de Saint-Gilles.

N°2016-05-52

Fournitures de produits pour les espaces verts et les stades – Attribution (3lots)

N°2016-05-53

Désignation de Maître Cyril ROUAULT – Avocat Associé – sis 80 rue Panhard – 30900 NIMES – comme défenseur de la Commune à l’endroit de trois policiers municipaux : Monsieur Francis NOVELLI, Monsieur Philippe GALAND et Monsieur Tony GRANDE, outragés par Messieurs Mehdi BOULAFRED et Matt FERREIRA MOUTINHO

N°2016-06-54

Abonnement au service FAST-ACTES

N°2016-06-55

Travaux d’amélioration du niveau de sécurité et d’accessibilité de l’école Lafôret (Attribution)

N°2016-06-56

Contrat d’occupation de longue durée de parcelle de terre-plein au port de plaisance, passé entre la Commune de Saint-Gilles et la SAS JMU

N°2016-06-57

Marché public : installation de systèmes de climatisation - Attribution

N°2016-06-58

Contrat de maintenance de l’orgue e l’Abbatiale de Saint-Gilles

N°2016-06-59

Travaux d’amélioration du niveau de sécurité et d’accessibilité de l’école Laforêt (Attribution)

N°2016-06-60

Travaux de voirie – Programme Voirie 2015 – Partie 2 – Attribution.

Pour la délibération numéro 2, je cède la parole à mon collègue Serge GILLI, Adjoint au Maire, concernant les débats sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de développement Durable (PADD).

Monsieur le Maire soumet les procès-verbaux des débats du Conseil Municipal du 31 mai 2016 à l’assemblée, aucune observation n’est formulée, ceux -ci sont adoptés à l’unanimité.

2. Elaboration du Plan local d’urbanisme (PLU) : débat sur les orientations générales du Projet d’aménagement et de développement durable (PADD)

Rapporteur : Serge GILLI

Serge GILLI : Vous avez dû recevoir chacun et chacune le petit fascicule où sont expliquées toutes les orientations générales du PADD de Saint-Gilles.

L'article 151-2 du Code de l'urbanisme dispose que le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durable, plus communément appelé le PADD. Selon l'article, ce PADD définit des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de paysage ; il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, les réseaux.

Les travaux d'élaboration du PLU animés par le bureau d'études ADELE-SFI ont démarré en 2011 et ont fait l'objet d'une concertation destinée à l'ensemble des partenaires institutionnels mais aussi au public.

Je ne vais pas tout vous lire parce que ce serait beaucoup trop long, je vais faire quelque chose d'un peu plus succinct, si vous avez des questions.

Il y a 21 orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour ce PADD de Saint-Gilles. Elles sont définies autour de quatre grandes orientations générales :

- Premièrement : assurer un développement urbain structuré

On prévoit à l'horizon 2030, 17 800 habitants à Saint-Gilles. Ce PADD permet de mieux réfléchir sur comment réaliser de manière progressive l'extension de l'urbanisation. Il y a trois zones importantes : la ZAC du domaine les Vergers, le quartier d'Espeyran, le quartier de Charenton.

Il permet aussi de poursuivre la diversification du parc de logements, produire des logements aidés, produire des logements qui répondent à la demande et permettre la réalisation d'une aire d'accueil des gens de voyage.

- Ensuite, modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain ; développer des équipements, notamment en adéquation avec le développement démographique attendu. En fait, c'est intégrer la création d'une nouvelle déchetterie portée par la communauté d'agglo, préparer l'extension du port fluvial de Saint-Gilles.

Répondre aux besoins locaux, c'est-à-dire développer de nouvelles surfaces dédiées aux activités économiques. On a parlé de la ZAC du domaine des Vergers ; conforter l'évolution économique et permettre la finalisation de la ZAE des Mourgues.

Ensuite, redynamiser le centre-ville. Confirmer la réalisation de la ZAC MITRA, confirmer la réalisation de la ZAC dans le PLU, s'appuyer sur le canal du Rhône à Sète, préparer la future extension du port de plaisance.

Ensuite, développer le tourisme vert et culturel, c'est-à-dire développer l'attrait touristique au travers de son Abbatale qui est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO ; prévoir la réalisation d'un grand projet économique et touristique sur le site de Château de Pérouse et envisager la création d'une aire de camping-car dans la partie sud du centre-ville.

Ensuite, développer l'économie agricole et préserver le patrimoine bâti rural.

- Troisièmement, améliorer les déplacements

C'est-à-dire développer le réseau de cheminements doux entre les nouveaux et anciens quartiers, développer les stationnements en périphérie du Centre Ancien.

- Quatrièmement, préparer les espaces naturels et agricoles et développer un cadre de vie de qualité.

C'est-à-dire préserver les milieux naturels et les trames vertes et bleues, préserver les zones agricoles, valoriser les patrimoines du Centre Ancien, développer des espaces publics

conviviaux, valoriser les entrées de ville, prendre en compte les zones inondables et les périmètres de risques technologiques.

Il convient de préciser que le PADD a été présenté à l'ensemble des personnes publiques associées le 16 février 2016 et au public lors d'une réunion publique d'info et de concertation le 20 juin 2016.

Le PADD attaché à la présente a été actualisé suite à la réunion des personnes publiques associées du 16 février 2016.

J'ai fait un peu bref, vous avez certainement eu l'occasion d'éplucher ce dossier.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI, pour cette présentation claire. Mais vous aviez déjà eu l'occasion – comme vous l'avez dit – il y a quelques jours, un lundi soir, d'en faire une présentation exhaustive et détaillée à la population. Merci pour ce travail.

Y a-t-il des interventions concernant cette délibération ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : J'avais assisté à la réunion de présentation du 20 juin, où j'ai appris, avec – je dois l'avouer – une certaine surprise qu'on était en retard de logements sociaux (vous appelez cela logements aidés) mais on est en retard sur Saint-Gilles de logements sociaux, en l'occurrence de 260 lots, si j'ai bonne mémoire. J'ai été étonné puisque je n'avais pas perçu qu'il manquait de logements sociaux sur la Commune.

Néanmoins, je vous accorde qu'élaborer un PLU n'est pas une chose simple. Ceci étant, on a l'impression à la lecture de la volonté au niveau du PADD, mais aussi au niveau du PLU, de faire en sorte que Saint-Gilles s'étoffe en matière de logements sociaux et plutôt sur des petits immeubles, en tout cas, de l'hébergement en hauteur, puisqu'on va réduire la surface au sol constructible par rapport aux nouvelles directives.

Je suis un peu perplexe, parce que je comprends parfaitement qu'il faille fournir un PLU qui soit recevable en l'état actuel de la loi. Néanmoins, j'ai beaucoup de mal à concevoir que l'on soit contraint, bon gré, mal gré, de faire des logements sociaux supplémentaires.

Vous avez évoqué aussi une aire d'accueil des gens du voyage ; en l'état, on n'en connaît ni le coût ni la taille. Dans la zone MITRA, est-ce que c'est un bon calcul, il n'est pas certain que les entreprises qui vont s'implanter là-bas y soient favorables, donc je m'étonne de cela.

Je ne suis, a priori, pas d'accord avec la volonté qui est donnée, à savoir que quand on lit le PADD, on a l'impression que la volonté de faire grossir la population de Saint-Gilles se résumerait à vouloir faire quasiment une cité dortoir de Nîmes.

Je voudrais avoir votre sentiment là-dessus. Je sais que vous avez évoqué à plusieurs reprises les contraintes que représente la loi, mais j'aurais voulu avoir votre sentiment sincère sur ces contraintes qui s'imposent à vous.

Eddy VALADIER : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Une seule intervention ? Bien, écoutez, je vais tâcher d'y répondre même si on a eu l'occasion de l'évoquer le 20.

Vous me dites : « Je suis surpris de constater la situation de notre collectivité en matière de taux de logement locatif social ». Apprenez à connaître votre collectivité, que voulez-vous que je vous dise ? Les taux sont publiés chaque année, ils servent de base à l'établissement de la DSU, de la DGF, c'est un constat puisque c'est simplement le ratio entre le nombre de logements locatifs sociaux sur notre Commune et le nombre d'habitations au total. Donc, vous êtes surpris, mais ceux qui connaissent Saint-Gilles ne le sont pas. Le taux, c'est le taux et il n'y a rien à faire.

Après, vous avez posé les questions et apporté les réponses puisque vous avez indiqué vous-même, comprendre parfaitement que la Ville est soumise – comme toutes les villes de France – aux lois notamment, à la loi Alur et, vous l'avez dit vous-même, il n'est pas possible d'établir un PADD, encore plus un PLU, si on ne respecte pas la loi. Puisque vous comprenez qu'il fallait respecter la loi, vous comprenez que la loi soit respectée.

Concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, là, c'est également une obligation issue de la loi Besson, vous le savez. On préfère la situer au nord de la Commune. D'abord, parce que le sud est en zone inondable et que donc, ce serait interdit et c'est interdit par le PPRI. Après, si vous voulez la mettre à proximité de la zone urbaine de Saint-Gilles, vous me dites où et je le ferai savoir aux voisins.

Il n'y a pas d'autre choix ni logique ni réglementaire. Si vous voulez la mettre à côté du quartier Saint-Pierre, vous me le dites et je le dirai aux habitants. Si vous voulez la mettre derrière chez vous, à la Croix-d'Arquier, il n'y a pas de problème.

Vous avez répondu à la fois à vos questions, il y a des contraintes réglementaires, c'est comme cela. Derrière, il y a des choix par rapport à ces contraintes réglementaires qu'on essaie de faire les mieux possibles dans l'intérêt de nos populations et surtout, dans l'intérêt du projet qu'on porte.

Vous dites : « Cela se limite à un projet d'habitat ». Je crois que vous n'avez pas écouté de façon suffisamment attentive Monsieur Serge GILLI, que ce soit le volet environnemental, il est largement détaillé, que ce soit le volet prévention des risques, que ce soit celui des risques d'inondation ou technologique, c'est quelque chose qui est largement prise en compte. Le volet économique et notamment le volet artisanat et commerce, on en est d'ailleurs là, qu'à la concrétisation des projets que nous avons lancés et sur lesquels je ne reviendrais pas – sinon je vais finir par vous lasser – mais qui aura fait plus que ce que nous allons faire pour notre centre-ville, nos artisans et nos commerçants.

On n'oublie pas le volet patrimoine, c'est largement détaillé à l'intérieur de ce document et la plus belle preuve sera tout à l'heure – j'ai oublié de vous le dire – le dossier de consultation des entreprises pour la restauration de l'Abbatiale nous est parvenu vendredi, l'appel d'offres doit partir à la fin du mois, les entreprises seront choisies en septembre. Il y a un mois ou un mois et demi de préparation de travaux, cela va commencer avant la fin de l'année. Qui dit patrimoine dit, bien sûr, économie touristique, cela est largement développé.

Le volet agricole, cela n'aura échappé à personne et notamment pas aux agriculteurs, à la fois qu'on prendra soin de protéger notre excellence agricole, notamment au retour des fruits à noyaux, parce que c'est une production très importante de nos raisins et dans la plaine de Camargue, de notre riziculture. On prévoit, parce qu'il y a aussi parfois besoin à nos agriculteurs de se diversifier, à ce qu'ils puissent – pour le patrimoine que je qualifierais de remarquable – faire évoluer leur bâtiment.

Donc, on peut s'attarder rapidement sur le volet habitat et uniquement sur le volet logement locatif social, mais je n'en doute pas, Monsieur LEFEVRE, vous avez dû prendre soin de lire attentivement ce document. Je dirais que vous vous êtes attardé sur 10 % de son contenu, mais il en reste bien d'autres aspects qui, à l'issue de ce débat, pourront être désormais déclinés au travers de notre document d'urbanisme et de son règlement dont on vise une présentation en Conseil municipal en fin d'année ou en tout début d'année prochaine pour pouvoir engager l'enquête publique.

Voilà les quelques mots en réponse que je souhaitais vous apporter. Sur cette délibération, c'est de donner acte que ce document a été débattu en Conseil municipal après avoir été discuté, à la fois avec nos partenaires publics associés et puis, la population Saint-Gilloise. Je vous remercie.

La délibération numéro 3, ne sera pas rapportée par Madame AJMO-BOOT mais par Monsieur GARCIA. On notera aussi de supprimer sur la délibération Habitat du Gard.

3. Création d'une commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : Le Code général des collectivités territoriales, par son article L. 2143-3, prévoit la création d'une commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite dans les communes de 5 000 habitants et plus.

Cette commission aura principalement pour mission de faire un constat de l'état d'accessibilité du bâti communal de la voirie urbaine existante, des espaces publics et débattre des améliorations souhaitables en termes de mise en accessibilité.

Le Conseil municipal est saisi pour créer ladite commission et désigner les représentants des personnes handicapées ou à mobilité réduite qui composent cette commission.

En plus des cinq membres élus qui composeront cette commission, il y aura un représentant de la Fédération des aveugles et amblyopes de France, un représentant du Groupement pour l'insertion des personnes handicapées, un représentant des Rapides de Camargue – la société de transport – un représentant de l'association de la Rescountre, trois représentants issus de la société civile.

Je crois qu'il faut que l'on passe au vote des élus.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Avant que l'on passe au vote, y a-t-il des questions sur le principe de la création de cette commission ? Non, pas de questions.

Madame BONARDI : Aucune question sur le principe de créer la commission, par contre, est-ce que l'on pourrait savoir pourquoi Habitat du Gard s'est-il retiré ?

Eddy VALADIER : Tout simplement parce que c'est une question de charge de travail et qu'ils nous l'ont dit tout à fait aimablement, mais je le respecte parce que je préfère avoir une attitude de la sorte : « Si vous voulez nous maintenir, maintenez-nous, mais on n'aura pas les ressources humaines pour y participer ». J'ai trouvé que c'était plutôt honnête de leur part. Effectivement, quand on ne peut pas le faire, ce n'est pas la peine de se faire élire.

A côté des membres qualifiés, il faut désigner cinq membres de notre Conseil municipal. Je vous fais la proposition suivante, si chacun d'entre nous, majorité ou opposition présente une liste, on connaît l'issue. Si vous le souhaitez, on peut très bien présenter qu'une seule liste, quatre élus de la majorité, un élu de l'opposition. Ce qui vous permet d'être représenté tel que le scrutin le dévoilerait à l'issue. Sinon, on organise un scrutin plus formel, c'est comme vous voulez.

Christophe LEFEVRE : Non, on va faire comme cela.

Eddy VALADIER : Qui nous proposez-vous ? Madame CORDESSE ?

Du coup, nous vous proposons de notre côté, moi-même, parce que j'y suis obligé, Madame AJMO-BOOT et Monsieur GARCIA, c'est un élément proche de leurs délégations et Monsieur DUMAGEL, adjoint au Maire, qui gère pas mal d'installations et d'équipements sportifs.

Bien évidemment, cela aurait pu être tout un chacun d'entre nous mais bon, après, à charge aux représentants de cette commission de prendre attache avec ses collègues s'il y a besoin d'échanger. Cela convient-il à tout le monde ?

Donc, les associations de l'extérieur listées dans la délibération, moins Habitat du Gard. Après, Monsieur MARCK, Directeur Général des Services, me fait remarquer qu'il y aura des représentants des personnes handicapées ou à mobilité réduite issus de la société civile : Monsieur Jean-Paul SALOMON, que vous devez connaître, d'abord parce qu'il est Saint-Gillois et qu'il intervient beaucoup au niveau de l'Amicale des retraités boulistes.

Monsieur JOPETIT qui est aussi un de nos concitoyens, qui a des problèmes notamment de vue, qui est quelqu'un aussi qui nous apporte pas mal de remarques, de conseils, et Monsieur Joseph ROCHE qui a également un petit handicap et qui, lui aussi, est quelqu'un qui peut être de précieux conseils parce que ces trois personnes vivent au quotidien notre Collectivité.

Je ne doute pas que la commission puisse éclairer l'autorité, mais il faut bien se l'avouer, entre vivre le handicap et pas le vivre, on n'a parfois pas tous la même perception des choses. Donc, d'avoir trois de nos concitoyens qui le vivent au quotidien, cela peut parfois nous aider dans nos choix.

On est tous d'accord ? Qui est contre ? Aucun. Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

4. Réhabilitation de l'immeuble Cazelles – Demande de subventions

Rapporteur : Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération suivante, cela concerne la réhabilitation de l'immeuble Cazelles.

Comme vous le savez, le Sénateur Maire de Nîmes nous avait proposé de nous aider sur son enveloppe parlementaire. Donc, nous le sollicitons formellement à hauteur de 10 k€ pour contribuer à cette opération.

Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

5. Budget principal 2016 – Décision modificative numéro 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Une petite décision modificative qui nous est proposée par notre service des finances. Vous le voyez en section de fonctionnement, quelques mouvements entre imputations budgétaires, mais qui se limitent en plus et en moins à 19 545 €.

En deux mots, mais pour que vous en ayez le détail, c'est relatif notamment aux subventions accordées aux associations et notamment aux chasseurs, sur laquelle on avait délibéré la dernière fois, les 6 k€. Ce sont juste des transferts entre imputation budgétaire. Vous voyez, il y a des moins sur certaines lignes et il y a des plus sur d'autres.

Sur la section d'investissement, vous le savez, il y a toujours une enveloppe de travaux qui n'est pas – au moment du vote du budget – individualisée. Je dois dire qu'on ne sait pas si cela va être de la voirie, de la réhabilitation d'immeubles, de l'achat de matériels ou autres. Puis, une fois qu'au cours de l'année, on a lancé les opérations, cela le devient.

Là, c'est pour une enveloppe de 230 k€, pareil, modification d'imputation budgétaire. C'est notamment pour faire l'acquisition d'une nouvelle balayeuse de voirie dans le cadre des conclusions du Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) dont on avait évoqué le contenu. Il doit y avoir deux, trois conseils, c'était Monsieur Frédéric BRUNEL qui nous l'avait présenté. On va faire l'acquisition d'une balayeuse neuve qui nous permettra d'augmenter notre performance.

Puis, pour le reste, les intitulés sont suffisamment clairs, notamment des travaux à l'école Laforêt. Mais bon, vous le voyez 200 k€ sur 25 M€, cela ne va pas chercher bien loin. Mais c'était nécessaire administrativement.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose de mettre cette DM au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GARCIA, je vous recède la parole pour un exercice habituel, deux fois par an, la mise à jour du tableau des effectifs communaux.

6. Mise à jour du tableau des effectifs communaux au 1^{er} juillet 2016

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, deux fois par an, on met à jour le tableau des effectifs, de façon que les emplois occupés correspondent à ce tableau. On est obligé de mettre à jour, soit pour des réussites à examen et concours, soit des avancements de grade, des intégrations et des recrutements, des départs à la retraite ou des démissions. Donc, chaque fois, il y a effectivement un certain nombre de suppressions de poste et de créations.

Vous avez le tableau :

Création de postes à temps complet :

Libellé	Nombre
Filière administrative	4
Attaché principal	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Filière animation	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
Filière culturelle	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
Filière police municipale	2
Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe	1
Brigadier	1
Filière médico-sociale	1
Auxiliaire puéricultrice principale de 1 ^{ère} classe	1
Filière technique	7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5
Agent de maîtrise	1

Suppression des postes à temps complet :

Libellé	Nombre
<u>Filière administrative</u>	<u>3</u>
Rédacteur	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	
<u>Filière police municipale</u>	<u>1</u>
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	
<u>Filière médico-sociale</u>	<u>1</u>
Auxiliaire puer ppal de 2 ^{ème} classe	

Le Conseil municipal est sollicité pour valider cette mise à jour du tableau.

Eddy VALADIER : Merci beaucoup, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur GARCIA, vous pouvez enchaîner avec la numéro 7 qui concerne le règlement de formation de nos agents municipaux.

7. Règlement de formation

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : On a souhaité mettre en place un règlement de formation, dans la mesure où l'article 7 de la loi du 12 juillet 1984 impose aux collectivités d'établir un plan de formation, permettant l'évolution des compétences des agents.

Pour ce faire, nous avons souhaité mettre en place un règlement de formation qui est joint à la délibération, que je ne vais pas vous détailler parce qu'il y a un certain nombre de pages. Donc, si vous avez des questions.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Une information complémentaire, c'est un préalable au plan de formation, bien entendu. Il faut en établir le règlement et les principes avant que nos directeurs le déclinent en plan de formation pour l'ensemble de nos agents.

Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

Vous avez raison, Monsieur LEFEVRE, c'est purement informel, je suis comme vous, il faut qu'on enchaîne, vous avez bien raison.

8. Protection fonctionnelle de trois agents territoriaux en fonction

Rapporteur : Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : C'est habituel, cela revient de temps en temps. Il y a un monsieur qui s'est permis d'insulter trois de nos agents, on a porté plainte et on va défendre l'intérêt de nos agents pour des attitudes qui sont inacceptables et que nous n'acceptons pas.

Pas de question ? Des questions, Monsieur LEFEVRE, allez-y !

Christophe LEFEVRE : Oui, juste pour information, est-ce que ce sont toujours les mêmes personnes qui se livrent à ce type d'agissement, parce que c'est récurrent, cela fait plusieurs

conseils municipaux où l'on doit valider ce genre de décision. Je voulais savoir si c'était toujours les mêmes individus.

Eddy VALADIER : C'est vrai qu'on a deux, trois situations dans l'année, c'est notamment lié à l'action de nos forces de l'ordre. Effectivement, certains souhaiteraient que nos forces de l'ordre, notamment nos forces de police, soient laxistes, alors comme on leur a donné des consignes contraires et qu'ils font leur boulot, cela ne plait pas à tout le monde. Mais ce n'est pas toujours les mêmes. Malheureusement, cela ne se limite pas qu'à un ou deux individus, il y en a d'autres.

Je ne vous prendrai qu'un seul exemple, lorsqu'il y a eu, je ne sais plus si c'était les Nuit Debout ou la loi Khomri, quand ils ont bloqué notamment nos raffineries. On comprend qu'il y ait pu y avoir afflux à une station de service sur notre territoire.

Il nous a fallu – c'est malheureux – envoyer les forces de police pour un peu discipliner certains conducteurs qui ne veulent pas faire la queue. Il y a toujours trois malins qui sont plus pressés que d'autres. Assez souvent, quand ils sont très pressés, ils n'ont rien à faire, on ne comprend pas mais bon.

De plus, je crois que c'est sur facebook où il y en a un ou deux qui se sont un petit peu défoulés. Ne vous étonnez pas si vous voyez passer dans quelques semaines ou dans quelques mois une délibération, parce que pareil, je vais porter plainte et ils iront s'expliquer – je l'espère – devant Madame la Procureure de la République. Je crois qu'on partage le même avis, vous, comme nous. Il y a toujours des petits futés qui veulent faire les petits malins.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Le règlement intérieur des marchés publics, Monsieur GARCIA, il y a eu des évolutions de la réglementation.

9. Règlement intérieur des marchés publics – Adoption

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : Effectivement, il y a eu quelques évolutions au niveau des seuils, au niveau des marchés et des procédures formalisées, d'une part. Puis, d'autre part, comme on a effectivement créé un règlement au niveau de la formation, on a souhaité faire un règlement des marchés publics.

Ce règlement a pour objet :

- d'appliquer la réglementation pour garantir une sécurité juridique des pratiques d'achat de la Commune ;
- uniformiser des pratiques d'achat et permettre un achat efficace et la bonne gestion des deniers publics ;
- faciliter la définition des besoins communaux en vue de rédiger des cahiers des charges ;
- adapter nos besoins et nos pratiques aux objectifs de la Collectivité ;
- faciliter à la mise en application des règles via les outils proposés.

Le Conseil municipal est sollicité pour valider ce règlement intérieur qui est joint à cette délibération.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions concernant ce règlement intérieur des marchés publics ? Pas de questions ? Monsieur LEFEVRE, non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six.

Monsieur GARCIA concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville. Je vous recède la parole.

10. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville – Attribution

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : Cette délibération effectivement concerne la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. Donc, la Commune va procéder à la rénovation et la mise en valeur du centre-ville.

Je vais résumer : un appel a été lancé. Un certain nombre de prestataires ont répondu. En fait, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a validé la proposition concernant l'attribution de ce marché à la société ART Paysagistes situé à Aniane pour un montant de 130 500 € hors taxes. Ce qui correspond à un taux de rémunération de 2,9 %, ce qui est extrêmement bas. Voilà.

Eddy VALADIER : Je vous remercie, Monsieur GARCIA. Juste pour vous faire remarquer, mais vous l'avez vu, c'est la concrétisation. Cela signifie que l'aménagement de notre centre-ville va commencer sous peu puisque la maîtrise d'œuvre est désignée. Ils ont encore un petit peu de travail d'études, de préparation, de marchés de travaux à finaliser mais j'ai bon espoir qu'à la fin de cette année ou début 2017, on puisse vous présenter les marchés de travaux aboutis et ensuite passer à la réalisation.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, j'avais une question. Vous dites que le coût de 130 500 € au regard du travail à accomplir n'est pas excessif. Néanmoins, est-ce que vous pourriez nous donner un peu plus de détails sur la mission qui va être la leur parce que, en termes de maîtrise d'ouvrage de l'embellissement, qu'est-ce que vous comprenez par là ; est-ce que vous pouvez développer la mission qui va être la leur ? Quand on parle de paysagiste, a priori on pourrait imaginer que c'est pour planter quelques buissons. On comprend bien que ce n'est pas cela mais est-ce que vous pourrez développer ?

Eddy VALADIER : Moi, je n'ai pas à juger du coût excessif ou pas de la prestation.

Christophe LEFEVRE : C'est ce qui a été dit.

Eddy VALADIER : Il y a une consultation qui est organisée. Nous avons, pour cette consultation, une assistance en maîtrise d'ouvrage qui nous avait préparé la consultation. Derrière, il y a X entreprises qui répondent. Il y a un dépouillement, une analyse qui s'effectue selon les critères notamment de prix et de technicité. Il y a une proposition qui est faite et moi, je suis la proposition. Après, cela aboutit à des éléments financiers.

Aujourd'hui, compte tenu du marché économique, on est dans des prix extrêmement bas. Si vous repreniez des montants de maîtrise d'œuvre des années 2008, 2010, on était plutôt entre 8 et 10 % ou entre 6 et 10 %. Aujourd'hui à 3%, il y a une extrême concurrence des bureaux d'études, c'est-à-dire des maîtres d'œuvre parce que malheureusement dans notre pays, des chantiers de travaux, il y en a peu. C'est une évidence quand on voit la situation économique de notre pauvre France.

Donc, en effet c'est un marché extrêmement concurrentiel parce qu'il y a peu de travaux et il y a de la concurrence qui se joue par la technicité des offres mais aussi par le prix lorsque les

carnets de commande ne sont pas remplis. Donc, on est plutôt à un niveau très bas. Vous le voyez lorsqu'on vous présente le montant des travaux mis en évolution par les entreprises aujourd'hui sur de l'aménagement urbain, sur de la chaussée, on a des prix très bas.

Là, les 2 km et demi de voirie que nous allons faire chemin de la Saou, on est à des prix bas. Parce que, d'abord le pétrole n'est pas cher même s'il a un petit peu frémi à la hausse aujourd'hui et puis, parce qu'il n'y a pas de chantiers pour les entreprises... Donc on est plutôt dans du très bas et on en profite. Peut-être que cela ne durera pas ; pour l'instant, c'est le cas.

Le maître d'ouvrage, c'est la Ville. C'est celui qui commande et paie. Après, le maître d'œuvre, c'est celui chargé en amont du choix des entreprises à organiser notamment toute la phase d'études détaillées pour arriver à proposer au maître d'ouvrage des plans d'exécution. Derrière, une fois que ces plans d'exécution sont réalisés, ils s'insèrent pour réaliser le dossier de consultation des entreprises, c'est-à-dire pour préparer l'appel d'offres. Ensuite, il contribue au dépouillement des offres et par sa technicité de maître d'œuvre, il donne un avis. Derrière, il est chargé du suivi de l'exécution des travaux au fil du temps techniquement et aussi financièrement, c'est-à-dire que lorsque les entreprises donnent leur situation de facturation, le maître d'œuvre en amont des services de la Collectivité atteste également du service fait et atteste que la facture est conforme au prix qui était dans le marché. Puis si le temps passe, il y a des révisions de prix, il les applique.

Donc, c'est un travail très en amont et qui va jusqu'au constat d'achèvement et de bonne exécution des travaux. C'est celui qui intervient le premier et qui intervient le dernier. C'est pour cela que vous avez le détail de sa mission dans la délibération. C'est lui qui fait l'avant-projet sommaire. Comme son nom l'indique, cela est une première esquisse de la nature des aménagements qu'il propose ; c'est discuté avec les élus. Derrière, il fait un avant-projet définitif avant que les élus arbitrent définitivement la nature du projet qu'ils veulent voir réalisé. Cela sous-entend également, bien entendu, une fois que le maître d'ouvrage a arbitré, par exemple, la nature des matériaux, de la pierre, quel type de pierre, du béton désactivé à certains endroits...

Derrière, une fois que cet avant-projet est définitif, il établit tous les plans d'exécution et les études nécessaires pour lancer la consultation des entreprises. C'est le volet ACT (assistance pour la passation des contrats des travaux) et puis derrière, direction de l'exécution des travaux, c'est ce qu'on appelle le DET.

OPC, ordonnancement, pilotage et coordination ; cela, c'est ce que je vous disais. Il pilote, il coordonne les entreprises... les travaux éventuellement connexes qui peuvent être faits par le syndicat mixte, l'électrification du Gard, la communauté d'agglomération pour l'eau et l'assainissement, etc. et puis, il assiste aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement puisque lui *in fine* dit à la Commune : voilà, les travaux ont été conformément exécutés au marché.

Donc, c'est une mission lourde.

Dernière remarque que vous faisiez, SARL ART Paysagistes. Il ne faut pas croire que derrière cet intitulé, il ne s'agit de discuter que des papillons et des petites fleurs. J'adore les papillons et les petites fleurs mais pas que.

Dans un marché, il y a un mandataire et après, il peut y avoir des cotraitants. Dans le cas présent et assez souvent dans ce genre d'opération complexe quasiment dans tous les cas, c'est le cas aussi pour l'Abbatiale. Pour réussir un aménagement, il faut faire appel à différentes compétences. Il peut y avoir des compétences hydrauliques si on veut et notamment pour nous, c'est important pour traiter les éléments du pluvial. Il y a des compétences d'architectes paysagistes pour que l'aménagement qui soit proposé soit agréable à l'œil et puis, il y a des compétences purement techniques de quelle bordure, combien de hauteur de béton ou quelle taille de pierre et donc, ils se présentent en groupement. Assez souvent, les entreprises qui

soumissionnent, elles se présentent avec un architecte, un spécialiste des travaux, éventuellement un hydraulicien et c'est le cas. Mais pour un marché dans un groupement, il y a toujours un mandataire, c'est-à-dire celui qui porte la responsabilité du marché même si ce n'est pas lui, derrière, qui va réaliser peut-être la tâche ou la mission la plus importante.

Donc dans le cas présent, c'est bien cela. C'est la SARL ART Paysagistes qui est mandataire du groupement. Il y a un groupement qui est composé d'une architecte du patrimoine et de l'urbain qui, je crois, est de Paris et il y a l'entreprise SERI qui est, elle, spécialisée dans les travaux. Donc, on fait appel à une pluralité de compétences.

Je crois avoir répondu à vos questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Oui, très bien. Merci.

Eddy VALADIER : Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. A l'unanimité. Je vous remercie.

Voilà, reprenez que cela est enclenché sous l'égide de Monsieur SEVILLA. Donc, ce sont des éléments que je n'ai pas portés encore à la connaissance des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois mais vous me préparerez, Monsieur le Directeur Général des Services, un petit courrier à l'attention des riverains ; ils seront contents, je crois.

On va lancer les études, donc la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie de la rue de Saint-Pierre ; c'est toute la partie avant le nouveau cimetière qui ne dispose pas encore ni de trottoir, qui a une chaussée mouvante dont l'eau pluviale est peu traitée. Ces projets étaient attendus depuis 24 ans, donc on va les faire. Et puis, l'impasse Solimany, je crois qu'ils étaient attendus depuis longtemps parce que la rue est encore en terre. Comme cette impasse, elle est quand même dans le cœur historique, je crois que là aussi, les quelques résidents seront heureux.

II. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Saint-Pierre et de l'impasse Solimany – Attribution

Rapporteur : Jean-Pierre GARCIA

Jean-Pierre GARCIA : Même délibération que la précédente concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Saint-Pierre et de l'impasse Solimany.

Après la présentation de la maîtrise d'ouvrage pour le choix, c'est la société SERI située à Nîmes, pour un taux de rémunération de 3 %, qui a eu le marché à hauteur de 17 100 € hors taxes.

Donc, le Conseil municipal est sollicité pour valider ce choix.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Vous le voyez, Monsieur LEFEVRE, tout à l'heure, nous discutons notamment du taux de rémunération. Sur l'appel d'offres précédent, on était à 2,9 % ; sur celui-ci, on est à 3 mais je ne vous dis pas, peut-être l'année prochaine, on sera à 4,5 à 5,4 mais bon aujourd'hui, le marché est tendu et on en profite. Cela nous fait 2 - 3 % ou plus d'économie. Cela permet de faire une rue de plus.

S'il n'y a pas de questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération numéro 12 nous sera présentée par Madame BREUIL, Adjointe au Maire. C'est simplement quelques corrections sur les parcelles et sur les lots d'une délibération qu'elle nous avait présenté au mois de décembre.

12. Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) – Cession à la Société d'aménagement des territoires (SAT) des propriétés communales nécessaires à la réalisation de l'opération

Rapporteur : Géraldine BREUIL

Géraldine BREUIL : Ce sont les modifications, en effet, de certaines parcelles pour la cession à la SAT de propriétés communales.

Rien ne change sur la délibération que vous aviez vue en décembre. Au niveau du prix, le montant des cessions est le même.

Les trois modifications, c'est sur la suppression de la parcelle section N 2807 qui est une parcelle de 8 m² qui, finalement, sera traitée par la Ville lors de l'aménagement de la place de la République et de la place de la Maison Romane. Finalement, il n'est pas utile de céder ces 8 m² à la SAT et deux corrections sur des lots car sur les bâtiments qui seront réhabilités en centre-ville, tout est très imbriqué et il s'avère que des petits lots dans ces bâtiments devaient être repris.

Ce sont les trois modifications de cette délibération.

Il est donc demandé d'autoriser cette cession en ces termes.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie.

Vous pouvez enchaîner Madame BREUIL sur une garantie d'emprunt à la SAT dans le cadre du PNRQAD.

13. Garantie d'emprunt pour la Société d'aménagement des territoires (SAT)

Rapporteur : Géraldine BREUIL

Géraldine BREUIL : Toujours dans le cadre de l'aménagement des 15 îlots en Centre Ancien, il est nécessaire de garantir à hauteur de moitié l'emprunt fait par la SAT pour mener à bien les opérations de réhabilitation.

Le besoin de financement qui est nécessaire est de 1 400 000 € sur un besoin total de ressources de 7 587 067 €.

La SAT fait cet emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour quatre ans au taux du livret A +0,6 %, soit un taux forcément très concurrentiel étant donné qu'il est souscrit auprès de la Caisse des dépôts et des consignations.

Elle n'emprunte bien évidemment pas l'ensemble du montant nécessaire aux opérations puisque ce sont des opérations qui sont lourdement subventionnées par l'Etat, par le Conseil Départemental. Donc, c'est pour mener à bien l'opération en attendant les subventions de chacune des opérations.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL. Y a-t-il des questions concernant cette garantie d'emprunt dont je vous précise que la partie complémentaire sera portée par l'agglomération de Nîmes Métropole ?

Je vous écoute.

Christophe LEFEVRE : En fait, quand on regarde un peu les caractéristiques de ce prêt, notamment eu égard à la durée de phase du différé d'amortissement, on s'aperçoit finalement que c'est sur le principe d'un prêt *in fine* que c'est financé. Puisqu'il y a un différé d'amortissement, donc on n'a que le coût des intérêts, c'est-à-dire que, cela n'a rien à voir avec un prêt *in fine* sur trois ans. Cela était le premier point.

Le second point, on a forcément un taux révisable puisqu'il est indexé sur le taux du livret A sauf qu'il est capé entre 0 et 0,5 %. Je veux savoir si cela était annuel ou si c'était sur la durée du prêt. Mais en tout cas, c'est le principe d'un prêt *in fine* et pas d'un prêt amortissable.

Alors moi, je comprends qu'ils feront peut-être des appels de fonds au fur et à mesure de leurs besoins mais ce n'est pas spécifié cela. Donc à la lecture du prêt ou de la garantie proposée, on peut considérer qu'elle est mise en jeu sur la totalité du prêt.

Géraldine BREUIL : Sur toutes les opérations ANRU, c'est le cas de toute opération, c'est un programme de rénovation urbaine, c'est un schéma qui se répète ; c'est-à-dire que, à chaque fois – c'est la règlementation – vous demandez des avances avant le début de l'opération, vous demandez des acomptes dès le début de l'opération. En effet, on ne va pas se permettre et la SAT ne se permettra pas de ne pas réclamer ces montants de subvention. D'ailleurs, elle a déjà commencé à faire des demandes d'avance et de subventions puisqu'elle est déjà dans l'opérationnel.

Eddy VALADIER : Après vous l'appellez prêt *in fine* ou pas. Cela ne change rien pour nous.

Christophe LEFEVRE : Oui. On va dire cela comme ça.

Autre chose, il y a une incohérence que je vais vous soumettre. Je vais lire mais je vais condenser. Il est marqué : « le Conseil Municipal est saisi afin d'accorder une garantie d'emprunt à la SAT à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt. » Et un petit peu plus loin, donc la page d'à côté, c'est marqué pour la durée totale du prêt : « Sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur – sur l'ensemble pas à 50 % – en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. »

Donc en fait, j'entends bien que vous dites qu'ils vont faire appel au fonds dont ils ont besoin et que la garantie ne porte que sur 50 % mais ce n'est pas ce qui est écrit ensuite. Donc là, il y a une incohérence des textes.

Eddy VALADIER : C'est rédigé par la Caisse des dépôts et consignations et j'ai la même rédaction en Conseil communautaire.

Pour tout vous dire, comme je suis vice-président en charge notamment de la Politique de la Ville, ce sont des délibérations qui passent dans la commission que je préside à l'agglomération et ce sont les mêmes.

Christophe LEFEVRE : On peut le relire ensemble, si vous voulez.

Eddy VALADIER : Non, je l'ai relu mais je n'ai pas la même lecture que vous. Mais ne vous inquiétez pas, je vais le faire vérifier. On sollicitera la CDC et si la Caisse des dépôts et consignations réagit, on corrigera mais il n'y a pas d'erreurs. Des délibérations comme cela au Département, on en passe à chaque session, notamment dans le cadre des garanties d'emprunt du Conseil général, Habitat du Gard ou à la SEMIGA et à l'agglomération, c'est à minima entre 3 et 5 à chaque conseil communautaire.

Christophe LEFEVRE : Oui mais je ne suis pas inquiet ; je veux juste préciser.

Eddy VALADIER : Non mais ne soyez pas inquiet.

Christophe LEFEVRE : Je ne suis pas inquiet, je suis précis. En même temps, je vous dis : cette délibération manque de précision. C'est tout.

Géraldine BREUIL : Moi, quand je le relis, excusez-moi, mais la garantie qui est mentionnée juste avant de 50 %, est accordée pour une durée totale du contrat de prêt ; ce qui est logique, c'est jusqu'au complet remboursement. Cela est logique aussi, c'est une garantie à hauteur de 50 % sur l'ensemble de la durée et sur l'ensemble des sommes. Je le lis comme cela.

Eddy VALADIER : Moi aussi, je lis comme vous Madame BREUIL. C'est le principe de la caution. On garantit toutes les sommes mais nous, on le garantit à hauteur de 50 % et l'agglo garantira à hauteur des autres 50 % et bien sûr, sur toute la durée de remboursement du prêt parce que le prêteur, il va être garanti sur toute la durée du remboursement mais vous l'avez vu là, c'est une durée totale de quatre ans. Donc, on ne s'engage pas jusqu'à l'infini.

Pour tout vous dire, à la fin de notre mandat, cela sera réglé donc ne soyez pas inquiet lorsque vous serez maire, cela sera épuisé. Voilà.

Je vous en assure, j'ai la même lecture que Madame BREUIL et ce sont des choses franchement très usuelles pour les collectivités.

Christophe LEFEVRE : Très bien. On verra.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Six. Décidément, vous n'aimez pas la rénovation du centre-ville. Cela aussi, vous me préparez un courrier à me résumant tous les votes contre pour rénover le centre-ville.

Eddy VALADIER : Je vous redonnerai la parole Monsieur LEFEVRE, ne vous inquiétez pas. Je vous ai...

Christophe LEFEVRE : Vous me parlez, je vous réponds.

Eddy VALADIER : Non, je n'ai pas terminé Monsieur LEFEVRE. S'il vous plait, Monsieur LEFEVRE, je n'ai pas terminé.

Christophe LEFEVRE : Laissez-moi vous répondre.

Eddy VALADIER : Non. Monsieur LEFEVRE, je n'ai pas terminé : Quand c'est l'Abbatiale, non ; le pavillon des patrimoines et de la culture, non ; aménagement du centre-ville, non ; réhabilitation des logements, non... Les pauvres habitants du centre-ville avec vous, ils souffriraient. Madame BONARDI, heureusement que vous m'avez parce que vous qui habitez en centre-ville, vous n'auriez pas grand-chose.

Eddy VALADIER : Madame BONARDI, écoutez votre collègue. Adieu la rénovation de la rue Victor-Hugo devant chez vous.

Je reprends toutes les délibérations où vous vous abstenez ou votez contre... C'est dur mais bon... Non mais c'est dur pour nos habitants du centre-ville ... Ils se sentent... Moi, ils me le disent qu'est-ce qu'on a fait à votre opposition pour qu'ils ne soient pas d'accord.

Délibération suivante, la 14 : rénovation des façades par les propriétaires en Centre Ancien, centre-ville là aussi.

14. Rénovation des façades par les propriétaires en Centre Ancien – Attribution de subventions

Rapporteur : Géraldine BREUIL

Géraldine BREUIL : Dans le cadre de la rénovation des façades par les propriétaires en Centre Ancien, nous attribuons les subventions suivantes, c'est-à-dire à Monsieur et Madame GONZALEZ pour une intégration de climatisation et Monsieur SICARD et Madame GABRIEL pour une réfection de façades à hauteur, ce mois-ci, de 5 814,78 €.

Eddy VALADIER : C'est bien. Ce programme que vous aviez mis en place, que nous avons mis en place est bien dynamique. 14, Marcellin-Berthelot, vous savez où c'est ? C'est l'immeuble en face de l'école Li Cigaloun.

Eddy VALADIER : Madame GABRIEL, vous voyez où c'est ? C'est après la carterie.

Géraldine BREUIL : Juste à côté de la rénovation qui s'est faite à la dernière commission. On avait attribué à un propriétaire juste à côté qui a déjà réhabilité sa façade.

Eddy VALADIER : De fil en aiguille, nos concitoyens se donnent le goût et cela avance. C'est bien.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Six abstentions. Je vous remercie. A l'unanimité ?

Eddy VALADIER : Traité de concession pour le gaz naturel, je crois qu'on avait déjà passé EDF, il y a quelques mois. Je vous cède la parole Monsieur GILLI.

15. Traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la Commune de Saint-Gilles

Rapporteur : Serge GILLI

Serge GILLI : Donc l'objet, c'est le traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la Commune de Saint-Gilles.

La Commune de Saint-Gilles a délégué sous forme de concession l'exploitation de ce service à GRDF.

Le contrat de concession de distribution publique arrive prochainement à échéance.

La Commune a rencontré GRDF en vue de renouveler le contrat de concession.

La Commune est autorité concédante pour la distribution du gaz naturel.

Le contrat de concession proposé présente des engagements accrus de GRDF et des avantages pour la Commune, notamment le paiement d'une redevance de concession destinée à financer les frais supportés par la Commune pour le contrôle du concessionnaire, estimée à 6 900 €.

Le contrat proposé a une durée de 30 ans.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de 30 ans.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Effectivement, GRDF est en situation de monopole, donc on n'a pas tellement de choix. Néanmoins, une durée de 30 ans, c'est extrêmement long pour un traité de concession. Dans la volonté européenne de faire jouer la libre concurrence, on l'a vu avec la SNCF et d'autres grandes entreprises, je voudrais savoir quels seraient les critères pour dénoncer ce traité ou pour s'en échapper s'il y avait une offre concurrente plus intéressante ? Quelles sont les pénalités ? Qu'est-ce qu'il y a à ce niveau-là de prévu pour quitter dans une perspective de concurrence légale et intéressante ?

Eddy VALADIER : C'est un élément et un sujet dont le Code général des collectivités territoriales dispense les collectivités de mise en concurrence, donc vous avez la question à votre réponse.

C'est comme pour l'électricité, aujourd'hui, la concurrence Monsieur LEFEVRE, vous le savez très bien, elle est plutôt bien ouverte pour les gros consommateurs, les entreprises, c'est là que cela... malheureusement pour les particuliers, vous l'avez vu, récemment dans la presse, je crois que c'était notamment pour l'énergie électrique ; il y a en a qui ont beaucoup de surprises parce que les offres étaient super alléchantes à la signature du contrat, donc ils se sont dégagés de l'ancienne EDF sauf qu'un an ou deux après, comme ils ne maîtrisent pas ni les réseaux et qu'ils n'ont pas la puissance économique pour acheter de l'électricité à bon marché et qu'ils ne la produisent pas eux-mêmes... Donc c'est pour cela que le CGCT a prévu pour les collectivités qu'il n'y ait pas de mise en concurrence et en matière de gaz, la concurrence est encore moins établie qu'en matière d'électricité pour le moment.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur SEVILLA, des échanges de parcelles comme à l'habitude. Je vous cède la parole.

16. Echange de parcelle entre la Commune de Saint-Gilles et Monsieur TREMOLIERE, lotissement Jardin des Peintres III, rue Louis-Mathieu Verdilhan à Saint-Gilles

Rapporteur : Christophe SEVILLA

Christophe SEVILLA : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit tout simplement d'une régularisation. Je vous ferai grâce de la lecture de cette délibération dont vous avez connaissance.

Si vous avez des questions, je suis prêt à répondre mais c'est une régularisation tout à fait simple. Voilà.

Pour revenir à ce que vous disiez, Monsieur le Maire, tout à l'heure concernant les conditions financières que les entreprises nous octroient en ce moment, il était utile de rappeler que c'est aussi dû à la suppression de la dotation de l'Etat et que de ce fait, beaucoup de communes ne peuvent pas entreprendre de travaux et on en bénéficie.

Eddy VALADIER : Vous avez raison de le faire remarquer, Monsieur SEVILLA, parce qu'effectivement, il y a quand même beaucoup de collectivités qui ont réduit leur budget sur la section d'investissement.

A Saint-Gilles, on s'aperçoit qu'on est plutôt à un niveau d'investissement qu'on n'a pas vu depuis très longtemps. Mais vous avez raison, les communes qui portent une ambition comme la nôtre, cela nous aide dans cette ambition ; c'est un élément supplémentaire.

Christophe SEVILLA : Cela est la preuve de notre bonne gestion.

Eddy VALADIER : Je vous en remercie, Monsieur SEVILLA.

Bon, y a-t-il des questions sur cet échange de quelques mètres carrés ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur SEVILLA poursuit pour une modification de tracé.

17. Modification d'une partie de tracé de la voie communale numéro 7

Rapporteur : Christophe SEVILLA

Christophe SEVILLA : Il s'agit d'un fossé que la Commune cède aux conjoints CORNUT afin que cette personne l'entretienne et notamment la Commune n'aura plus à l'entretenir ; c'est un fossé tout simplement. Mais la voie qui le longe sera de 3,50 m et donc, cela ne change pas. C'est juste une rétrocession.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur SEVILLA. Y a-t-il des questions ?

Madame CORDESSE, Madame BONARDI, Monsieur LEFEVRE, pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions, six. Je vous remercie.

Je vais céder la parole à Madame NOVELLI pour le règlement de fonctionnement des activités enfance mise en œuvre par la Ville.

18. Règlement de fonctionnement des activités enfance mise en œuvre par la Ville de Saint-Gilles

Rapporteur : Dominique NOVELLI

Dominique NOVELLI : Ces deux délibérations font suite à la création du guichet unique que vous avez pu découvrir dans le bulletin municipal. Le guichet unique va permettre aux usagers du moins, mais notamment les parents d'élèves, d'avoir un seul interlocuteur pour pouvoir inscrire leurs enfants à toutes les activités périscolaires et sportives de la Ville.

Donc, le guichet unique a ouvert depuis le début juin et a maintenant intégré ses locaux définitifs depuis trois semaines. Bravo aux entreprises qui ont œuvré rapidement d'ailleurs, et nos services municipaux, pour la rapidité de la prise en main de ce local.

Pour le faire bien fonctionner, on a soumis un règlement au fonctionnement des activités, là il s'agit de tout ce qui est périscolaire et des services des sports aussi dont les stages sportifs et l'école des sports.

Vous avez un règlement intérieur sur des deux volets qui vous est proposé. C'est pour la mise en œuvre de ces nouvelles modalités par rapport à l'organisation du service du guichet unique.

Si vous avez des questions.

Eddy VALADIER : Parfait. Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : J'avais des questions par rapport à la capacité d'accueil. J'ai un certain nombre de parents qui travaillent et qui se plaignent de ne pas avoir de place pour leur enfant

alors qu'ils n'ont pas d'autres choix que de le faire garder et que la structure n'est pas suffisamment grande. J'en profite pour vous poser la question.

Alors je sais, on a débattu en commission, à savoir qu'on ne peut pas prioriser d'abord les parents qui travaillent au détriment de ceux qui pourraient les garder puisqu'ils ne travaillent pas. Effectivement, je comprends cela. Néanmoins, cela pose un problème parce qu'aujourd'hui, des parents qui travaillent pendant les périodes de vacances scolaires de leurs enfants sont bien embêtés pour les faire garder. Est-ce qu'au niveau de la capacité d'accueil, vous avez œuvré pour l'augmenter ou en tout cas, est-ce que vous avez fait un recensement du nombre de places appropriées ? Je ne parle même pas de l'augmentation de la population future.

Dominique NOVELLI : Alors pour le moment, en effet, il y a quand même peu de gens qui sont dans ces cas-là parce qu'en fait, ce qui s'est produit, c'est que les gens s'y prennent un petit peu au dernier moment pour réserver les places et il n'y a plus de place sur certaines périodes mais néanmoins, on essaie quand même d'accueillir un maximum d'enfants sur le périscolaire notamment, en sachant que sur le périscolaire du soir et du matin et des temps d'activités périscolaires (TAP), il n'y a pas de minima d'accueil ; on prend tout le monde.

Cela peut se produire, par contre, au niveau du centre de loisirs, le mercredi après-midi et notamment en période de vacances. Mais bon, pour cet été, pour vous donner un exemple, on n'a refusé personne à ce jour. Cela s'est produit sur deux mercredis où notamment s'il y a beaucoup de fréquentations, on en a parlé en commission, les personnes notamment étaient venues un petit peu au dernier moment.

Moi, j'en ai parlé en Conseil d'école, et je les ai fortement conseillés de se manifester, d'essayer de réserver les créneaux pour que justement ce cas ne se produise plus.

Bien sûr, avec l'augmentation de la population, on avisera et on créera des places si nécessaire mais pour un ou deux mercredis par an, pour l'instant, la question ne se pose pas.

Eddy VALADIER : Il y a 51 mercredis selon les années parfois 52. Vous comprenez qu'on ne peut pas dimensionner un service pour un mercredi. C'est logique parce que derrière, il y a des agents qu'il faut recruter. Donc, on a dimensionné le service au bon niveau.

Dominique NOVELLI : D'autant plus qu'avec ce service justement, un guichet unique, je parle en matière de vacances scolaires, les inscriptions seront ouvertes tout le temps alors qu'avant, on avait un signal pour dire, maintenant, c'est ouvert, venez-vous inscrire. Là, les gens auront le loisir de s'inscrire, de réserver même tous les mercredis de l'année s'ils le désirent.

Eddy VALADIER : Voilà. Je crois que c'est pris en compte ; c'est bien dimensionné et puis, ne vous inquiétez pas. Un mercredi dans l'année où il a manqué une place, cela arrive.

Christophe LEFEVRE : Non mais les vacances scolaires, il n'y a pas que les mercredis.

Eddy VALADIER : Non mais là, pour les vacances scolaires, Madame NOVELLI vous a répondu, on n'a refusé personne.

Dominique NOVELLI : A ce jour, non.

Christophe LEFEVRE : Je vous enverrai ceux qui m'appellent.

Eddy VALADIER : Il faut leur dire d'appeler la Mairie s'ils veulent des places, pas vous appeler vous.

Christophe LEFEVRE : Si je vous pose la question...

Eddy VALADIER : Ici, c'est moi qui peux donner les places, pas vous. Il faut leur expliquer.

Christophe LEFEVRE : Non mais ils m'appellent pour avoir des informations. Si je vous pose la question, c'est que j'ai eu des retours sinon je ne poserai pas.

Eddy VALADIER : Pas pour l'instant, ils sont peut-être... bon.

Christophe LEFEVRE : Je voulais vous poser également une question sur le règlement intérieur de l'école municipale des sports et des stages sportifs. Je voulais avoir une précision. Il est spécifié dans l'article I (présentation) qu'il y avait le projet de développer le sport féminin au travers d'ateliers spécifiques.

Je veux juste avoir des précisions. Vous me donnez les documents, je les lis.

Eddy VALADIER : Oui, c'est très bien. Il faut que Monsieur DUMAGEL nous l'explique ; il n'est pas là, il vous répondra par écrit.

Dominique NOVELLI : Ou alors moi, j'ai peut-être une réponse parce qu'il y a notamment l'Association de L'aviron qui, justement, privilégie la fréquentation du sport féminin puisqu'ils n'ont pas beaucoup d'adhérentes filles. Notamment pour cela, ils font toute une campagne.

Après, Monsieur DUMAGEL vous répondra mieux que moi, je ne sais pas s'il y a d'autres associations dans ce cas-là mais je pense que notamment L'aviron est concernée.

Eddy VALADIER : Mais ne vous inquiétez pas, on ne va pas ré-ouvrir l'école des filles et l'école des garçons.

Christophe LEFEVRE : Mais je ne m'inquiète pas. Non, non.

Eddy VALADIER : Non. Je veux vous rassurer, moi. Si vous n'êtes pas inquiet...

Christophe LEFEVRE : C'est vous qui êtes inquiet.

Eddy VALADIER : C'est super.

Allez-y ! D'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Madame NOVELLI, vous pouvez poursuivre.

19. Actualisation tarifs accueil de loisirs sans hébergement et accueil de loisirs périscolaires

Rapporteur : Dominique NOVELLI

Dominique NOVELLI : Deuxième délibération, il s'agit de voter deux tarifs qui n'étaient pas actuels par rapport à l'ouverture de ce guichet unique. C'est notamment un tarif de l'heure pour la garde du matin et du soir et une demi-heure puisqu'à l'époque, on avait des cartes où les animateurs cochaient. Et là du coup, vu que maintenant c'est guichet unique, on n'a plus de carte et un nouveau logiciel, on a été obligé de créer un deuxième tarif de la demi-heure, notamment quand les enfants fréquentent l'étude surveillée qui est gratuite. S'ils restent après, ils s'acquitteront de 20 centimes de l'heure.

Des questions ?

Eddy VALADIER : Merci. Il y a des questions. Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Madame PEREZ, la 20 concernant l'EPCC du Pont-du-Gard et la convention de partenariat. C'est un simple renouvellement.

20. Etablissement public de Coopération culturelle Pont-du-Gard – Renouvellement de la convention de partenariat

Rapporteur : Berthe PEREZ

Berthe PEREZ : Il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec le Pont-du-Gard puisque le Département du Pont-du-Gard compte trois sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO : le Pont-du-Gard, les Cévennes et l'Abbatiale de Saint-Gilles.

Afin de mettre en place ce dispositif, il est proposé de signer une convention qui prévoit des droits et obligations de chacune des parties. La convention est à intervenir au 19 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 ; elle sera renouvelable deux fois tacitement pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Considérant que le Pont-du-Gard accorde pour la durée de ladite convention, à savoir du 19 juillet 2016 au 31 décembre la gratuité de la carte d'abonnement à l'ensemble des familles domiciliées dans la commune signataire, sachant que l'offre est limitée à une carte par foyer fiscal rattaché à un véhicule et une immatriculation par famille et par carte dans la limite de sept places par véhicule.

On demande de donner un avis favorable à la conclusion de la convention et d'autoriser à Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente délibération.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Madame PEREZ, vous pouvez poursuivre avec le chemin de Grande Randonnée.

21. Inscription du Chemin de Grande Randonnée du GR 42, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et régularisation du GR 653, du GR 700 et du PR 51

Rapporteur : Berthe PEREZ

Berthe PEREZ : Il s'agit de l'inscription du chemin de Grande Randonnée du GR 42, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et régularisation du GR 653, du GR 700 et du PR 51.

Il s'agit de valoriser les chemins de Grande randonnée sur le territoire communal. Le Conseil départemental du Gard propose, avec l'appui du Comité départemental de la Randonnée pédestre du Gard, de prolonger l'itinéraire arrivant initialement à Beaucaire, jusqu'à la mer Méditerranée.

Ce prolongement s'appuie sur les chemins déjà balisés existants dans le cadre du réseau local d'espaces, sites et itinéraires de « Garrigues en Costières » gérés par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il sera ensuite promu dans un topoguide national édité à la Fédération française de randonnée, en lien avec l'Agence de développement et de réservation touristiques du Gard : « du Mont Pilat à la Méditerranée par les balcons du Rhône ».

De plus, il y a lieu d'inscrire en totalité au PDIPR le GR 653. Il s'agit des sentiers vers Saint-Jacques-de-Compostelle – Voie d'Arles, le GR 700 : Chemin de Régordane et le PR 51 : autour du marais de Cougourlier.

Donc, on vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette délibération.

Eddy VALADIER : Vous avez vu, je fais avec Beaucaire. Vous êtes contents là. Vous allez voter pour.

Vous l'avez remarqué comme moi, Madame BONARDI, vous avez vu ? Liaison Beaucaire à Saint-Gilles alors là, le top. Eh oui mais vous voyez, je suis gentil avec tout le monde, moi.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Il doit y avoir la 22 qui vous est distribuée et qui sera présentée par moi-même puisque Monsieur DUMAGEL n'est pas là, si cela ne vous dérange pas. Mais je vous laisse la lire. Monsieur GRAVIL est en train de la distribuer.

22. Subvention pour Gym Tonic

Eddy VALADIER : Cela vous a été distribué, je crois que j'ai tout dit en introduction de Conseil municipal.

400 € pour que GYM TONIC développe une section modern jazz à destination des enfants âgés de 6 à 16 ans. Donc ils doivent acheter un petit peu de matériels pédagogiques pour lancer leur activité aux enfants.

Je vous propose 400 €. Madame FAVIER, la Présidente est contente elle m'a remercié.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

23. Conclusion

Eddy VALADIER : Pendant que les derniers documents à signer vous sont distribués, vous allez recevoir ou avez reçu, vous l'avez vu dans le programme, l'association des festivités et la Ville de Saint-Gilles, cette année, innove un petit peu avec une fête du Port le 9 juillet. Donc, vous aurez un petit marché artisanal sur les quais et puis un petit peu d'animation musicale. Cela devrait, je l'espère, attirer du monde à nos commerçants.

Puis, il y a un bal, une messe provençale et puis des structures gonflables.

Le 13 et 14 juillet, bien entendu, notre fête nationale

Donc, il y a un joli programme. Vous déjeunerez avec votre chef ? Vous avez raison, il n'y a pas de souci. Chacun mange avec qui il veut et je suis d'accord. Mais oui, Madame BONARDI, je vous souhaite une excellente journée. Vous voyez, je suis gentil.

Puis les 21 et 22 juillet, il y a une très belle brochure qui est en cours d'édition, concoctée par nos services et par Madame PEREZ. Je crois que Madame DECIS a contribué aussi. C'est une manifestation autour des bâtisseurs du Moyen-âge et cela aura lieu les 21 et 22 juillet et donc

au-delà la présentation de ce qui était un chantier médiéval ou de ce qu'on croit savoir avoir été un chantier médiéval à l'époque.

Puis, je crois qu'il y a aussi le camp de Raymond IV qui sera devant le parvis de la Mairie et puis vous aurez un spectacle gratuit : la lance d'or aux Arènes le 21 et le 22 avec deux représentations, l'une à 18h et l'autre à 21h. C'est un spectacle avec des compétitions d'archers, des combats pédestres et des batailles équestres, donc avis aux amateurs le 21 et le 22 juillet. C'est un jeudi et vendredi et puis, bien sûr, quelques animations autour de l'Abbatiale et de la Mairie.

Puis, nous nous retrouverons probablement en cours d'été sur d'autres manifestations.

On se retrouvera donc à la rentrée mais je ne voudrais pas que nous nous quittions sans avoir une pensée pour notre agent territorial de la médiathèque, dont nous avons eu la douleur d'apprendre le décès, il y a quelques jours – chacun le connaissait – notre collègue David BRIEUX qui n'avait pas encore atteint et loin de là la cinquantaine, qui nous a quittés dans des circonstances dramatiques, quasiment en activité professionnelle puisque cela s'est passé entre midi et deux et qui laisse, bien entendu, une jeune épouse seule et deux enfants également extrêmement jeunes.

Je crois que chacune et chacun d'entre vous, vous avez pu apporter votre témoignage de soutien à la famille. Je l'ai fait moi-même personnellement avec Madame NOVELLI en faisant une visite à son épouse. Mais c'est vrai que c'est une lourde perte lorsqu'on a un agent territorial qui était en pleine forme et qui se régalaient dans le métier qu'il exerçait à la médiathèque qui était reconnu par ses supérieurs hiérarchiques, apprécié par ses collègues de travail et aussi par toutes les familles et tous les enfants qui avaient eu à travailler avec lui. Donc, cela était vraiment un triste moment.

Je vous propose avant que nous nous quittions que nous puissions tous ensemble observer une minute de silence en sa mémoire.

Minute de silence en hommage à Monsieur BRIEUX.

Eddy VALADIER : Je vous remercie.

Merci pour cette séance de travail. Passez tous un bon été, ressourcez-vous. Ne partez pas trop loin de notre belle Commune et puis, on se retrouve au mois de septembre.

Merci beaucoup.

La séance est close.